

ASSOCIATION AMICALE  
DES  
SECRÉTAIRES ET ANCIENS SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DES AVOCATS  
A LA COUR D'APPEL DE PARIS

---

# GABRIEL GAULTIER

(1868-1931)

---

NOTICE

LUE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JANVIER 1935

Par M. MAURICE THOMAS

---

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

NANCY-PARIS-STRASBOURG

1937

## GABRIEL GAULTIER

---

Pierre-Ernest-Gabriel GAULTIER — le Président Gaultier — dont la fraternelle amitié qui nous unissait, me vaut l'honneur de vous parler aujourd'hui, est né aux Andelys, le 21 octobre 1868.

Ses yeux, comme jadis ceux de Nicolas Poussin, se sont ouverts sur ce noble paysage qu'ils devaient toujours préférer à tout autre, et dont les ruines du Château-Gaillard, la Seine, ses îles ombreuses, et les falaises qui la dominant, sont les pittoresques composantes.

Son père, M. Albert Gaultier, docteur en droit, était alors juge au Tribunal civil des Andelys, fonction qu'il devait honorer jusqu'au jour où sonna pour lui l'heure de la retraite. Il était notoire que, des qualités qui font les grands magistrats, il possédait, outre le savoir et la conscience, cette indépendance un peu ombrageuse qui, en ces temps aujourd'hui révolus, n'était pas toujours un titre à l'avancement. Peut-être aussi n'aurait-il pas volontiers consenti à s'éloigner d'un pays qu'il aimait, à délaisser fleurs et espaliers qu'à ses heures de loisir, il soignait amoureusement, dans ce jardin étagé en terrasses, au pied duquel s'élevait la maison que sa cordialité et la bonne grâce de M<sup>me</sup> Gaultier, faisaient si accueillante à ses jeunes collègues et aux amis de ses fils.

Il était entré par son mariage dans la famille d'Alfred Daviel, qui fut avocat réputé, puis procureur général à Rouen, avant de devenir Garde des sceaux et sénateur de

l'Empire, et qui était lui-même le petit neveu du célèbre médecin oculiste Jacques Daviel qui osa le premier, en 1746, opérer la cataracte par extraction du cristallin.

Gabriel Gaultier fit ses études à Paris, au Collège Stanislas. Par un travail persévérant il y conquist, par degrés, le premier rang dans sa classe. Il y noua de solides amitiés. Ses condisciples le traitaient, semble-t-il, un peu en frère aîné. Notre camarade André Paisant qui lui disputait alors la palme en discours français, lui écrivait quelques années plus tard : « Merci, mon bon Gabriel, de ta vieille et franche amitié, un peu sévère quelquefois, mais si douce et bienveillante quand elle veut l'être, et qui m'a suivi depuis si longtemps. C'est à elle que j'envoie aujourd'hui toutes les tendresses de ma pensée, et ce mélange de tristesse, de gaieté débordante et de mélancolie qui est mon cœur et que tu connais si bien. »

Son volontariat accomplit au 36<sup>e</sup> régiment d'infanterie, il s'inscrivit à l'École de Droit, et, pour être mieux à portée de son enseignement, se logea, sous son aile, rue Toulhier, où son frère Camille n'allait pas tarder à le rejoindre.

C'est alors que je connus ce grand garçon robuste, à la figure ouverte, au vaste front, au regard direct et pénétrant, au menton volontaire et tenace qu'estompait une barbe courte, dont la physionomie sérieuse et réfléchie s'éclairait soudain, à la vue d'un ami, du sourire le plus jeune et le plus charmant; mais dont la réserve naturelle commandait d'abord le respect. Nous aurions pu longtemps suivre les mêmes cours, et, sur le coup de midi, nous asseoir à la même table d'une modeste rôtisserie, aujourd'hui disparue, et qui s'adossait alors au chevet de Saint-Séverin, sans échanger une parole, si la Conférence Demolombe ne nous avait mis aux prises sur la question à l'ordre du jour : du droit de la femme à exercer la profession d'avocat. Cette modeste parlotte qu'abritait la 5<sup>e</sup> chambre du Tribunal, et dont Gabriel Gaultier fut l'un des fondateurs et bientôt le Président, se recrutait, pres-

que exclusivement, parmi les étudiants de licence que le professeur Bufnoir groupait autour de sa chaire, et marquait de sa forte empreinte, et dont Nicolas Politis était, je crois bien, le brillant Benjamin.

Il suffit d'avoir eu sous les yeux les notes de cours rédigées en ce temps-là par notre camarade, pour connaître la source première de cette science profonde du droit qui devait lui mériter au Palais la réputation d'un jurisconsulte hors de pair, et surprendre le secret de cet art d'écouter, plus rare peut-être et non moins précieux que celui de bien dire, qui ferait un jour de lui un juge incomparable.

Il ne se bornait point à condenser dans ses notes, toujours précises et bien ordonnées, toute la substance des explications d'un Bufnoir, d'un Rateau, ou d'un Henry Michel. Ce n'était-là, à vrai dire, que le cadre de son travail.

Il n'était pas une référence de doctrine ou de jurisprudence dont, la leçon terminée, il ne consultât le texte à la bibliothèque de l'École et ne résumât les idées maîtresses en marge de ses cahiers. Or, plus tard, appelé à dire le droit, à en faire l'application au fait, c'est toujours avec la même méthode, avec le même soin scrupuleux, qu'il travaillera non pas seulement sur les dossiers, mais sur les notes plus vivantes prises par lui à l'audience. Il ne sera jamais du nombre de ces juges impétueux qui vont tout de suite au délibéré sur le siège, laissant plaider dans le désert ceux qui ont mission de les informer et désir de les convaincre.

N'allez pas croire d'ailleurs, que notre camarade fut, à vingt-ans, une de ces étudiants à ceillères, se cantonnant strictement, par principe, voire même par goût, dans l'étude approfondie des matières inscrites au programme de l'examen de fin d'année. Il avait des curiosités de tout. S'il ne fut jamais peut-être un homme de très grandes lectures, parce que, très vigoureux et épris de vie au grand air, il consacrait ses loisirs à la pratique des exercices phy-

siques, au voyage, à la pêche et surtout à la chasse où il faisait merveille, il ne négligeait aucune occasion d'étendre les vues de son esprit en suivant régulièrement certains cours de la Sorbonne ou du collège de France.

Par ailleurs il dansait volontiers et fort bien, et avait pour la musique, et singulièrement pour le chant, ce goût marqué qui devait faire de lui plus tard un fidèle abonné de notre Académie nationale.

Au début de 1894, il soutenait avec succès deux thèses pour le doctorat, consacrées : l'une à la Protection des Servitudes par les interdits, l'autre à la Nature juridique de l'Usage forestier, aux droits et obligations de l'Usager dans les forêts soumises au régime forestier.

Entre temps il avait fait un bref, mais consciencieux apprentissage de la procédure dans une étude d'avoué.

Le 2 décembre 1891 il avait été admis au stage.

Peu après, sous le bâtonnat de M. Cartier, il avait été nommé d'emblée secrétaire de la Conférence, et partagea avec Daniel Cogniet le prix Bethmont, dans cette promotion qui devait donner à l'ordre trois de ses chefs et qui comptait dans ses rangs, pour ne citer que les disparus, le grave et charmant Jacques Bétolaud, Marcel Boyer dialecticien vigoureux et finement railleur, Léon Margue dont, après plus de trente ans qu'elle s'est tue, je crois encore entendre la voie chaude et colorée, et Georges Gouzy, si discret, dont les intimes étaient seuls à connaître l'âme ardente et le cœur passionné.

Cependant Gabriel Gaultier était entré dans le cabinet d'Adrien Huard. Il y étudia la matière de la contrefaçon et tous les problèmes que soulève la propriété industrielle, artistique et littéraire. Cela, certains de nos confrères l'ignoraient sans doute qui, lorsqu'il fut appelé à présider une des sections de la 3<sup>e</sup> Chambre, admiraient avec quelle aisance et quelle compétence il en dirigeait les débats, mettant une sorte de coquetterie à restreindre l'intervention des experts techniques.

A la mort de Huard, Gabriel Gaultier devint le collaborateur de M. Busson-Billault. Il travaillait encore avec lui lorsque, dix ans plus tard, ce dernier présida avec tant de bonheur et d'éclat, aux fêtes du Centenaire du rétablissement de l'Ordre des Avocats.

Jamais entente plus cordiale ne régna entre deux hommes à beaucoup d'égards très différents. Il faut dire, à la louange de tous les deux, que l'empressement de l'aimable bâtonnier à mettre en relief, en toutes circonstances, ce qu'il devait à la science et au travail de son secrétaire, n'avait d'égal que celui de ce dernier à s'effacer modestement derrière la personnalité de son patron.

Cependant le talent de notre ami ne cessait de s'affirmer chaque jour davantage.

Dans une affaire qui avait réuni, à la barre de la 3<sup>e</sup> Chambre de la Cour, plusieurs avocats, ses anciens, Gabriel Gaultier fut chargé de traiter certaines questions neuves et des plus délicates. La manière dont il s'en acquitta, la force de son argumentation, l'autorité de sa parole, lui valurent, en audience publique, les félicitations de la Cour, témoignage d'autant plus significatif que l'arrêt lui donna raison.

Les succès de la barre ne lui faisaient d'ailleurs pas négliger les travaux de la doctrine. Les sujets les plus ardues ne le rebutaient pas. C'est ainsi que les praticiens firent grand cas d'une étude qu'il publia sous ce titre quelque peu rébarbatif : « Des intérêts dûs par un failli non concordataire. De leur point de départ, de leur mode d'imputation dans le compte personnel du failli avec chacun de ses créanciers, après dissolution de l'Union. »

Et cependant, en dépit de ces encouragements exceptionnels, des perspectives séduisantes qui s'offraient à lui, il faut bien croire que l'exercice de notre profession ne répondait pas complètement aux goûts de notre confrère. Toujours est-il que, dans une note, trouvée dans ses papiers, il met au compte de l'hérédité le parti qu'il prit,

en juillet 1914, d'entrer dans la magistrature en qualité de juge suppléant au Tribunal civil de la Seine.

C'est dans l'exercice de cette fonction que la guerre le trouva.

Elle allait bientôt lui fournir l'occasion de mettre sa claire intelligence, son goût de l'ordre et de la méthode, une énergie à la hauteur de toutes les tâches, l'autorité qui émanait de sa personne, et son extraordinaire puissance de travail, au service du pays.

Mobilisé d'abord en qualité d'adjoint à la Commission de la gare de répartition de Saint-Caize, il se morfondait un temps dans cet emploi. Mais, peu après, au vu de ses notes, l'Intendance n'hésitait pas à le nommer directeur de l'Entrepôt de Mézidon, lui donnant ainsi toute la responsabilité de l'organisation et de la gestion d'un énorme magasin installé dans les entrepôts de locomotives, édifiés, à la veille de la guerre, par les chemins de fer de l'État, et où sans cesse affluait, et d'où sans cesse partait tout ce qui concernait l'équipement d'hommes de troupe pour plusieurs armées.

A l'administration et à l'approvisionnement de cet organisme géant, ne se bornait pas d'ailleurs le champ d'activité de Gabriel Gaultier. Il lui fallait, en outre, assurer et surveiller le fonctionnement de nombreux ateliers de fabrication et de récupération créés dans toute la région normande.

Ainsi travaillaient sous ses ordres, plus d'ouvriers civils que de soldats, ce qui compliquait singulièrement sa tâche comportant notamment l'établissement des prix et les rapports à entretenir avec les syndicats ouvriers. Il se voyait, dans le même temps, en but aux attaques violentes de la presse démagogique qui lui reprochait de rétribuer trop chichement la main-d'œuvre, et à celles, non moins âpres, de la presse patronale, qui lui faisait grief de la payer trop cher.

Cependant la patience de notre camarade, son esprit

d'initiative que ne décourageait pas l'averse quotidienne de circulaires trop souvent contradictoires, sa fermeté que tempérait une pointe de bonhomie normande, triomphèrent de tous les obstacles à la satisfaction du commandement.

Décoré de la Légion d'honneur en 1917, il était promu sous-intendant de 2<sup>e</sup> classe en 1918, et, la guerre terminée, l'Intendance devait rendre un nouvel hommage à sa compétence, en sollicitant de lui un exposé de ses vues personnelles sur l'organisation et le fonctionnement de l'important service qu'il avait si habilement dirigé.

Rendu à la vie civile, il retrouva avec plaisir son siège de juge suppléant. Il devait être nommé juge titulaire le 23 mai 1923, président de section le 10 avril 1927, vice-président deux ans plus tard.

Descartes a cru pouvoir avancer que « ceux qui ont été longtemps bons avocats ne sont pas pour cela par après meilleurs juges », et en donner cette explication : qu'à tâcher de vaincre on « s'exerce bien plus à faire valoir le vraisemblable qu'à peser les raisons de part et d'autre. »

Je ne sais ce qu'il faut penser, en thèse générale, de ce paradoxe. Ce qui est certain, c'est que les nouveaux collègues de l'excellent avocat qu'avait été, vingt ans, notre camarade, ne nous cachèrent pas quelle recrue précieuse ils avaient faite, et qu'ils avaient pris l'habitude de se tourner vers lui lorsqu'un point de droit venait en discussion.

Par une rencontre singulière il était réservé à ce civiliste consommé de donner toute sa mesure à la présidence de la 11<sup>e</sup> Chambre correctionnelle chargée de prononcer sur les affaires financières les plus lourdes et les plus compliquées. Il eut à connaître d'un grand nombre d'entre elles, dont certaines ont eu, en dehors même du Palais, un retentissement considérable : affaire dite des Titres Hongrois, affaire des Naphtes de Bakou, affaire de la Gazette du Franc dont les débats n'occupèrent pas moins de quarante-cinq audiences.



Mais, sur cette période de la carrière du Président Gaultier, il y aurait témérité de ma part à ne pas m'en référer à l'appréciation formulée, du haut du siège du ministère public, en présence du Tribunal assemblé, à l'audience solennelle de rentrée du 2 octobre 1931, en les termes que voici :

« Grand magistrat, le Président Gaultier l'était autant par la science que par le caractère;

« . . . . .

« A la tête de la 11<sup>e</sup> Chambre correctionnelle, dont il n'est pas exagéré de dire qu'il était vraiment l'âme, il a présidé les débats de retentissantes affaires financières avec une maîtrise incontestée, et a prononcé des jugements justement remarquables.

« Les avocats comme les magistrats s'inclinaient devant sa compétence comme devant son autorité.

« Doué d'une exceptionnelle puissance de travail, il apportait les soins les plus scrupuleux à l'étude des affaires financières si considérables au jugement desquelles il s'était spécialisé. Les plus volumineux dossiers ne l'effrayaient jamais et, dans leur examen, il ne négligeait rien, quelque effort que cette recherche dût lui coûter, de ce qu'il estimait susceptible de l'éclairer et d'assurer la découverte de la vérité.

« L'heure de l'audience venue, il présidait les débats avec la plus haute impartialité, sachant allier ces deux qualités qui ne sont qu'en apparence inconciliables, la fermeté et la bienveillance.

« Aucune particularité des débats n'échappait à son attention et d'une phrase ou même d'un mot, il les dirigeait avec un tact rare.

« Les questions financières les plus ardues lui étaient familières. Les difficultés des questions nouvelles l'attiraient même spécialement, et comme le remarquait judicieusement un jour un membre du barreau, il s'appliquait à les

résoudre avec l'indépendance d'esprit et la précision scientifique du mathématicien qui poursuit la solution d'une équation.

« Ses jugements passaient, à juste titre, pour des modèles du genre. La méthode et la clarté de leur rédaction, la sûreté des doctrines juridiques dont ils s'inspiraient, tout contribuait à les entourer d'une incontestable autorité. »

A ces paroles si autorisées, je me bornerai à joindre la simple réflexion d'un avocat qui, sous la forme humoristique qu'elle revêtait, m'a paru toute à la louange de celui qu'elle visait :

« Le Président Gaultier, disait notre confrère, est un de ces magistrats devant lesquels il faudrait n'avoir jamais à plaider que d'excellents procès!... »

Je sais, en effet, bien des plaidoiries qui ont tourné court sous le poids de son seul regard.

Il n'avait rien dit, et déjà l'argumentation laborieusement échafaudée dans le cabinet, au soutien d'une cause fragile, était ruinée, ne laissant à son tenant d'autre désir que celui d'abréger ses explications.

Mais à se donner tout entier à une œuvre aussi lourde, à consacrer tant de journées et jusqu'à la plus grande partie de ses vacances, à la préparation de ces redoutables audiences, notre ami avait mis ses forces à trop rude épreuve.

Dans l'été de 1931, alors qu'un mouvement judiciaire était préparé qui devait l'appeler à la Cour, que ses chefs se disposaient à solliciter sa promotion dans la Légion d'honneur, une affection des reins dont il souffrait depuis longtemps déjà, prenait une forme aiguë qui le contraignait à interrompre son service, à s'aliter, et bientôt exigeait son transport dans une clinique. Mais subitement le mal s'aggravait, déjouait tous les efforts de la science, et, le 24 juillet, le Palais apprenait avec stupeur la mort du Président Gaultier.

Ses obsèques furent célébrées avec solennité.

Le Garde des sceaux, notre ami Léon Bérard, le premier Président de la Cour de Cassation, les chefs de la Cour d'Appel avaient pris rang dans la nombreuse assistance qui emplissait la nef de l'Église Saint-Augustin. Le Président du Tribunal et le Procureur de la République étaient à la tête de la députation du Tribunal.

Ainsi est mort victime de son dévouement total à sa rude et noble tâche, un homme dont les vertus professionnelles peuvent être données en exemple aux meilleurs.

Avocat des plus distingués, très grand magistrat, il est déjà, à ce double titre, de ceux dont sa promotion et notre Association peuvent être fières.

Mais, en terminant cette notice que j'aurais voulue plus digne de lui, il m'est doux de ne plus songer qu'à l'ami de qualité si rare que nous pleurons, au père de famille si bon, si vigilant, prématurément enlevé à l'affection des siens.

Ce n'est d'ailleurs ni à la barre, ni sur le siège, que ses intimes le voient en pensée, mais aux Andelys, dans la gaie maison blanche que sa mort a mise en deuil.

C'est là que notre ami était vraiment lui-même, entouré de sa femme dont la tendre sollicitude veillait sur un labeur qui parfois sans doute l'effrayait, de ses enfants dont le bonheur était sa préoccupation constante.

Pour moi, je ne l'ai jamais vu ainsi, au milieu des siens, calme et souriant, mais volontiers silencieux, sans songer au propos du moraliste : « Être avec des gens qu'on aime cela suffit. Réver, leur parler, ne leur parler point, penser à eux, penser à des choses indifférentes, mais auprès d'eux, tout est égal. »